

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
E5 CHOIX TECHNIQUES**

Intitulé : Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

*Durée : 150 minutes*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **aucun**

---

Le sujet comporte 12 pages

**THÈME 1 : Gestion sanitaire d'une entreprise du secteur canin-félin..... 10 points**

**THÈME 2 : Sélection et organes des sens en élevage canin ..... 10 points**

*L'annexe A est à rendre avec la copie après avoir été numérotée*

---

**SUJET**

**THÈME 1 : Gestion sanitaire d'une entreprise du secteur canin-félin**

Monsieur Poncet, éleveur de Berger Belge Malinois (25 lices), est particulièrement soucieux de la santé de ses animaux et du respect de l'environnement. Pour cela, il respecte scrupuleusement toutes les recommandations en matière de biosécurité : absence de contacts avec les animaux extérieurs ; tenues et équipements spécifiques pour chaque activité, etc.

Il dirige également une pension canine et féline de 120 places dont le bâtiment a été construit à 200 mètres de l'élevage. Pour respecter la réglementation en vigueur, il a rédigé un règlement intérieur lié à son contrat de pension. Le document 1 présente les articles en lien avec la gestion sanitaire des pensionnaires.

**Question 1**

Monsieur Poncet exige auprès des propriétaires de ses pensionnaires une « vaccination datant de plus de 3 semaines et de moins d'un an [...], y compris *Bordetella* », comme le précise l'article 1 du règlement intérieur.

**1.1** Présenter un argument biologique pouvant être formulé par monsieur Poncet à un client pour justifier la nécessité du rappel régulier des vaccins.

**1.2** Justifier, à l'aide de deux arguments, le choix de monsieur Poncet de ne pas vacciner ses chiens d'élevage contre *Bordetella*, tandis que ses pensionnaires doivent obligatoirement l'être.

## Question 2

Un client, propriétaire d'un American Staffordshire Terrier, souhaite laisser son chien en pension du 20 Juillet au 10 Août 2021. Lors du rendez-vous de prise de contact daté du 15 Avril 2021, il présente le carnet de santé de son chien (document 2).

**Monsieur Poncet prend la décision de ne pas accueillir le chien pour des raisons sanitaires.**

- 2.1** Justifier, par deux arguments, la décision de monsieur Poncet, en prenant appui sur les **documents 1 et 2**.
- 2.2** Formuler deux conseils au client afin que son chien puisse être accepté dans la pension, en vous appuyant sur l'article 1 du **document 1**.
- 2.3** Justifier néanmoins la pertinence des types de vaccinations qui apparaissent dans le carnet de vaccination du chien American Staffordshire Terrier.

## Question 3

**Monsieur Poncet accompagne son stagiaire dans l'élaboration de son dossier technique. Il cherche à lui faire comprendre les consignes de vermifugation qu'il impose aux clients pour leurs animaux en pension. Il l'illustre avec l'exemple de l'Américan Staffordshire Terrier.**

- 3.1** Schématiser les étapes chronologiques de la vermifugation demandée par monsieur Poncet, sous forme d'une frise à partir du **document 1**.
- 3.2** Justifier les consignes de monsieur Poncet concernant le contrôle du parasitisme au sein de l'article 2 du règlement intérieur de la pension.

## Question 4

**Monsieur Poncet souhaite limiter l'utilisation d'antiparasitaires sur ses propres animaux, afin de diminuer les éventuels effets indésirables sur son cheptel à l'entretien et de mieux respecter l'environnement.**

- 4.** Proposer deux pratiques d'élevage permettant d'atteindre cet objectif. Justifier les propos.

### **Question 5**

**Lors du nourrissage dans la chatterie, monsieur Poncet identifie sur un de ses pensionnaires les symptômes de la teigne. Face à cette situation, son vétérinaire lui prescrit de mettre en place des actions pour se protéger et éviter la propagation de l'infestation entre les animaux au sein de la chatterie.**

- 5.1** Préciser un symptôme caractéristique qui a pu décider monsieur Poncet à appeler son vétérinaire.
  
- 5.2** Proposer deux actions importantes en matière de conduite d'élevage pour limiter les problèmes de teigne. Justifier les propos.

## **DOCUMENT 1**

### **Extrait du règlement intérieur de la pension canine et féline**

#### **Article 1 : identification et vaccination**

Ne sont admis que les chiens et chats identifiés et à jour de vaccination (datant de plus de 3 semaines et moins d'un an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la toux de chenil (*Parainfluenza* et *Bordetella bronchiseptica*) et contre la maladie du Typhus, le Coryza, la Leucose pour les chats. La vaccination contre la rage est vivement conseillée mais pas obligatoire, excepté pour les chiens catégorisés.

#### **Article 2 : conditions de refus et d'acceptation de l'animal**

« L'hôtel des quatre pattes » se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux. Les femelles en chaleurs peuvent être acceptées selon les places disponibles. Néanmoins, les propriétaires de femelles non stérilisées doivent stipuler la date des dernières chaleurs le jour de l'entrée en pension de celles-ci.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) 15 jours avant l'entrée en pension. Il est vivement conseillé de renouveler la vermifugation 15 jours après le retour à la maison.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira aux frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

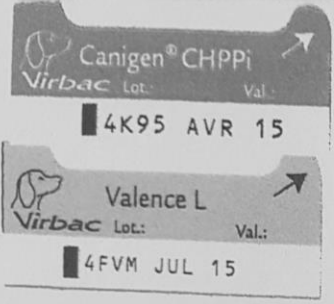

Pour la pension féline en collectivité, seuls les chats stérilisés peuvent y avoir accès et ce après un premier séjour individuel (pour évaluer le comportement de l'animal). Les objets personnels sont interdits et seule l'alimentation de la pension est acceptée.

[...]

#### **Article 9 : les chiens catégorisés**

« L'hôtel des quatre pattes » peut prendre en pension un chien catégorisé, à condition que les propriétaires apportent pour la durée du séjour le permis de détention de l'animal. La pension se réserve le droit de ne pas manipuler directement un animal s'il s'avère dangereux.

**DOCUMENT 2**

Vignette du vaccin	Date de la vaccination	Visa du vétérinaire
	<p>1. 03.05.14</p> <p>2. 03.05.15</p>	<p align="center"><b>Dr. Vétérinaire</b> Cachet et signature</p> <p align="center">[Redacted]</p> <p align="center">ordinal 25011</p>
 <p>33.60kg</p>	<p>1. 07.05.15</p> <p>2. 07.05.16</p>	<p>C. [Redacted]</p> <p align="center"><b>Docteur Vétérinaire</b> Cachet et signature</p> <p align="center">4ZA la Bretonnière - 35260 CANCA Tél. 02 99 89 94 84 N° d'ordre : 22550</p>

Document sanitaire modifié pour les besoins de l'examen

## **THÈME 2 : Sélection et organes des sens en élevage canin**

**Monsieur Martin est éleveur de bergers australiens depuis 10 ans. Il souhaite produire des chiots de couleur Merle qui sont très recherchés par les clients. Le document 3 présente un extrait d'article que l'éleveur a lu dans une revue scientifique, expliquant l'apparition des robes merle.**

### **Question 1**

- 1.1** Préciser ce que l'éleveur doit comprendre à la lecture des termes « la dominance n'est pas parfaite » cités dans le **document 3**.
- 1.2** Indiquer le génotype recherché pour l'obtention d'un chien de robe Merle. Justifier votre réponse.

**L'éleveur accouple une lice de robe Merle hétérozygote avec un étalon de robe non Merle.**

- 1.3** Donner les types de robes et proportions que l'éleveur est susceptible d'obtenir dans la future portée. Justifier votre réponse.
- 1.4** Identifier un accouplement susceptible de conduire à l'apparition de chiots homozygotes présentant des problèmes de surdité et de cécité. Justifier votre proposition.

**Malgré toutes les précautions prises dans le choix des accouplements, l'éleveur pense avoir identifié un chiot malentendant dans une de ses portées.**

### **Question 2**

- 2.1** Présenter un moyen technique que monsieur Martin peut utiliser lui-même sur son élevage pour identifier ce chiot malentendant.
- 2.2** Préciser lors de quelle période de développement comportemental du chiot il doit effectuer ce test. La réponse sera justifiée.

**Pour vérifier son observation, monsieur Martin décide de pratiquer chez son vétérinaire un test PEA sur le chiot suspecté. Le document 4 présente le principe de ce test. Le document 5 indique le résultat du chiot de monsieur Martin au test PEA.**

**Monsieur Martin réalise un document informatif à destination de ses clients pour présenter cette pathologie. Une partie de ce document présente un schéma de l'anatomie de l'oreille d'un chien, comme celui figurant en annexe A.**

### **Question 3**

- 3.1** Entourer sur l'**annexe A (à rendre avec la copie après avoir été numérotée)** l'oreille interne du chien.
- 3.2** Identifier sur le schéma de l'**annexe A** la partie endommagée par la pathologie.
- 3.3** À l'aide des **documents 4 et 5**, déduire les capacités auditives du chiot de monsieur Martin.

**Monsieur Martin décide de ne pas garder ce chiot pour la reproduction et fait le choix de le placer dans une famille comme chien de compagnie.**

### **Question 4**

- 4.1** Justifier la décision de l'éleveur de ne pas garder ce chiot pour la reproduction.

**Le protocole d'éveil mis en place habituellement par monsieur Martin n'est pas adapté pour un chiot sourd.**

- 4.2** Proposer deux adaptations que l'éleveur peut envisager dans son protocole de socialisation pour un chiot atteint de surdit . Justifier vos propositions.

**Monsieur Martin a  t  contact  par plusieurs familles pour adopter le chiot. Il souhaite choisir la famille la plus adapt e.**

- 4.3** D crire un profil familial bien adapt  au handicap du chiot. Justifier vos propositions.

### **DOCUMENT 3**

#### **Déterminisme génétique du caractère Merle**

Des « patchs » pigmentés.

Le locus M code pour le motif Merle. Il existe deux allèles,  $M > m$ , mais la dominance n'est pas parfaite.

L'allèle M est responsable d'une robe merle constituée de « patchs » d'eumélanine<sup>1</sup> noire ou chocolat, répartis sur une base diluée bleue ou beige. Cette robe est présente chez les bergers australiens, les teckels et les beaucerons. Chez les chiens homozygotes M//M, la panachure blanche est beaucoup plus importante mais souvent associée à des problèmes de surdité, voire de cécité, il convient donc de faire attention lors de mariages dans ces races.

L'allèle m ne modifie pas l'expression de l'eumélanine.

1- l'eumélanine est un pigment des peaux brunes

Source : [www.lepointveterinaire.fr](http://www.lepointveterinaire.fr) - N°102 - septembre 2016 - Dr Delteil-Prévotat

## DOCUMENT 4

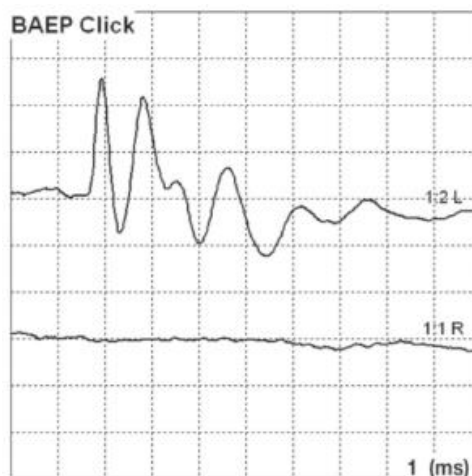
### **Le test PEA**

La surdité est liée à une dégénérescence précoce d'une structure située dans l'oreille interne, plus précisément dans la cochlée(...). Ce processus dégénératif a lieu dans les premières semaines de la vie. Il semble lié à l'absence de cellules normalement présentes dans la structure appelée « strie vasculaire » : les mélanocytes (cellules riches en pigment : la mélanine ). La conséquence de ce processus est une surdité totale de l'oreille concernée (...).

Pour réaliser le diagnostic ou dépistage de la surdité, les vétérinaires ont recours à une méthode audiométrique objective : l'enregistrement des **P**otentiels **É**voqués **A**uditifs du **T**ronc **C**érébral (P.E.A.T.C ou PEA). Il s'agit de renseigner les potentiels d'action (apparaissant sous la forme d'ondes ou de pics) en réponse à un stimulus sonore (dont la fréquence et l'intensité sont connues et fixes, généralement 20 Hz (hertz) et 90 dB (décibels) dans le cadre du dépistage) correspondant au cheminement des influx nerveux le long du tronc cérébral.

Dans le dépistage des surdités héréditaires, on cherche à exclure une surdité totale. Par conséquent, la présence de PEA sur l'enregistrement signifie que l'oreille testée est fonctionnelle (voir figure 1). Leur absence, soit un tracé iso-électrique correspondant à une ligne quasi-droite (voir figure 1) atteste que l'oreille testée n'est pas fonctionnelle, donc que l'animal présente une surdité qui, rappelons-le, est toujours totale dans le cadre des surdités héréditaires.

Figure 1 : La courbe du haut représente l'audiogramme d'une oreille fonctionnelle (entendante), celle du bas représente l'audiogramme d'une oreille non fonctionnelle (surdité).



Source : D'après le Dr SIMEON L. « La surdité congénitale chez le chien »,  
Cynophilie française ; 2ème trimestre 2011  
Modifié pour les besoins de l'épreuve

## DOCUMENT 5

### Résultat d'un test PEA

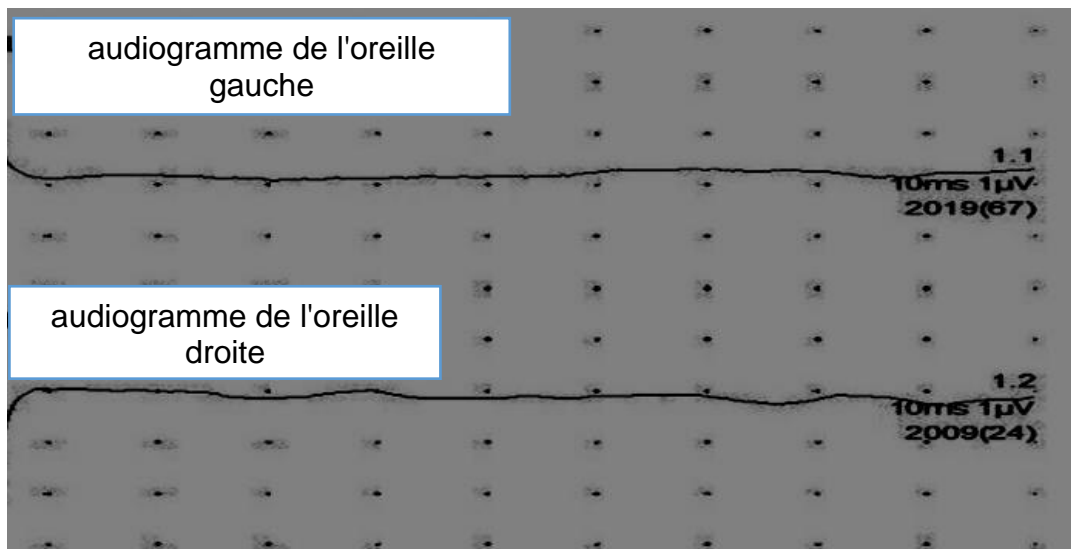
Nom de l'éleveur : Monsieur MARTIN

Espèce canine

Race : Berger australien

Date de naissance : 12/01/2017

Identification : néant



Source : Document créé pour les besoins de l'épreuve

## Grilles d'évaluation

### Capacité C5 du référentiel de certification « Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation »

#### Thème 1 : Gestion sanitaire d'une entreprise du secteur canin-félin

Critères	Indicateurs	Questions	Barème
<b>Repérer les informations utiles pour étudier la situation professionnelle.</b>	Extraction des informations utiles.	2.1 2.3 3.1	1
<b>Mobiliser des outils scientifiques et techniques en vue de répondre à une problématique professionnelle.</b>	Pertinence des notions mobilisées. Précision des connaissances mobilisées. Pertinence du vocabulaire utilisé.	1.1 2.3 5.1	3
<b>Raisonnement, déduire pour justifier des choix techniques de nature professionnelle.</b>	Pertinence de l'argumentaire. Étendue de l'argumentaire. Précision de la justification et de l'argumentation. Richesse, rigueur et précision du vocabulaire utilisé.	1.2 2.1 2.2 3.2 4 5.2	6
<b>Total</b>			<b>/10</b>

#### Thème 2 : Amélioration génétique et organes des sens en élevage canin

Critères	Indicateurs	Question	Barème
<b>Repérer les informations utiles pour étudier la situation professionnelle.</b>	Extraction des informations utiles.	1.2 3.2 3.3	2
<b>Mobiliser des outils scientifiques et techniques en vue de répondre à une problématique professionnelle.</b>	Pertinence des notions mobilisées. Précision des connaissances mobilisées. Rigueur de la formulation. Pertinence du vocabulaire utilisé.	1.1 1.3 2.1 2.2 3.1 3.2	3
<b>Raisonnement, déduire pour justifier des choix techniques de nature professionnelle.</b>	Pertinence de l'argumentaire, des choix. Pertinence de la justification. Étendue de l'argumentaire. Précision de la justification et de l'argumentation. Richesse, rigueur et précision du vocabulaire utilisé.	1.2 1.4 3.3 4.1 4.2 4.3	5
<b>Total</b>			<b>/10</b>

**NOM :**

**EXAMEN :**

(EN MAJUSCULES)

Spécialité ou Option :

**Prénoms :**

**EPREUVE :**

**Date de naissance :**

Centre d'épreuve :

Date :

N° ne rien inscrire

**ANNEXE A** (à compléter, numéroter et à rendre avec la copie)

N° ne rien inscrire

--	--

### Anatomie de l'oreille du chien



Source : [www.yesko.com](http://www.yesko.com)